Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 071-217101336-20260914-D202671-DE

.Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/71

Séance du 14 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze du mois de septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Grégory VAIZAND, Maire.

Date de convocation : 7 septembre 2026	
Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	17
Votes Pour :	17
Votes blancs	0
Abstentions :	0

Présents :BERDAGUE Patrick, BENMERIDJA Marie Claude, BIZOUERNE Louis, CARDON Barbara, CROZIER Alain, DALLERY Anne-Marie, GODARD-PERRIN Marion, LABONNE-NOLLET Laurie, LAROCHE Daniel, LAVENIR Christian, PASQUIER Caroline, POISEUIL Pascale, PONCIN Thierry, VAIZAND Grégory.

Procurations : COLLANGES André *a donné pouvoir à Daniel LAROCHE*, VIOLET Benoît *a donné pouvoir à M. GODARD-PERRIN*, ROY Eva *a donné pouvoir à AM DALLERY*

Excusés : BONNETAIN Maël, FAUCHON Baptiste

Absent :

Le secrétariat a été assuré par : Pascale POISEUIL

Objet : Avancements de grades 2026- création de postes – *retrait et remplacement de la délibération D2026-55 du 29/06/2026*

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au conseil municipal la création des emplois suivants :

- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour assurer les missions d'agent d'entretien
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour les assurer les missions d'aide ATSEM, d'agent de surveillance et d'agent d'entretien
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe pour assurer les missions d'agent de surveillance et d'agent d'entretien
- 1 poste d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-VALIDE le retrait et le remplacement par la présente de la délibération D2026-55 du 29/06/2026,

D2026/195

GV

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 071-217101336-20260914-D202671-DE

-DECIDE ▪ la suppression, à compter du 1er octobre 2026 des emplois suivants :

Poste	Temps de travail	Fonctions
Adjoint technique territorial	1286 h/ an (soit 28.64 h semaine annualisées)	Aide ATSEM – surveillance cantine – entretien des locaux
Adjoint technique territorial	964h/an (soit 21h/semaine annualisées)	Surveillance cantine – entretien des locaux
Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps complet soit 35h/semaine (heures annualisées selon le rythme scolaire)	Surveillance cantine – entretien des locaux
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	1280h/ an (soit 35h/semaine annualisées)	ATSEM

-DECIDE la création, à compter de cette même date, des emplois suivants :

Poste	Temps de travail	Fonctions
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1286 h/ an (soit 28.64 h semaine annualisées)	Aide ATSEM – surveillance cantine – entretien des locaux
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	964h/an (soit 21h/semaine annualisées)	Surveillance cantine – entretien des locaux
Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet soit 35h/semaine (heures annualisées selon le rythme scolaire)	Surveillance cantine – entretien des locaux
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1280h/ an (soit 35h/semaine annualisées)	ATSEM

-INDIQUE que le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence.

-PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Acte télétransmis au contrôle de légalité le 15/09/2026

Acte publié sur le site internet de la commune le 18/09/2026

Acte contresigné le .....

Le Maire, G. VAIZAND

Le Maire, G. VAIZAND

MAIRIE DE LA CLAYETTE (SAONE-ET-LOIRE)

Le/La secrétaire de séance,

D2026/196

GV